Publication: Gazette de Lausanne; Date: Oct 30, 1934; Section: None; Page: 3

Faut-il venir en aide à la famille?

L'assistance aux familles devrait être exceptionnelle, se limiter aux cas où des circonstances imprévues viennent menacer une famille. Dans la vie courante, la famille devrait être apte à remplir elle-même les tâches qui lui sont dévolues : élever les enfants, même nombreux, qu'elle met au monde, leur procurer un logement suffisant, l'instruction nécessaire, la préparation professionnelle en rapport à leurs capacités. De larges allocations familiales rendraient à la famille cette autonomie qu'elle a perdue. En attendant la réalisation de cette réforme — que la France et la Belgique ont accomplie —, il faut assister de nombreuses familles, leur fournir des logements à prix réduit, leur allouer des bourses scolaires ou d'apprentissage.

Pro Familia revendique pour la famille le droit de vivre de son travail et, à titre de palliatif, demande des mesures protectrices.

Pro Familia groupe environ 4000 familles lausannoises. Elle tente ces jours d'en gagner un millier de plus.